

CAHIER DES CHARGES

« PRESTATIONS DE SERVICE JEUNES »



Mai avril 2025

1. LE CONTEXTE GENERAL

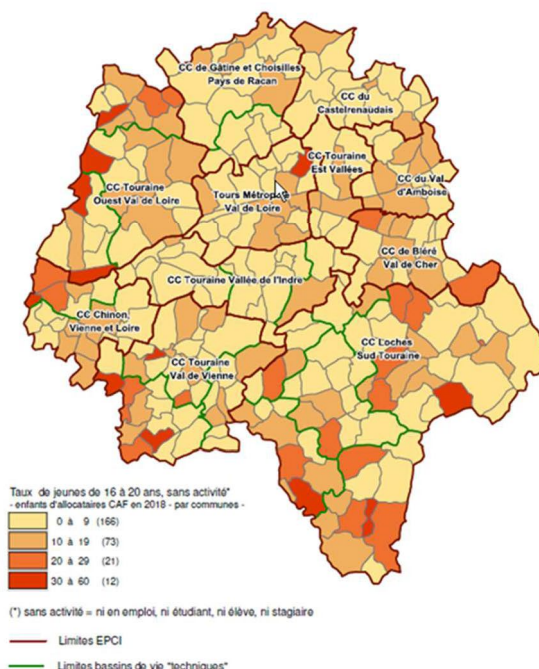
Au fil des ans, les politiques « jeunesse » se sont institutionnalisées. Aujourd'hui, peu ou prou, les enfants et les familles peuvent accéder à un Alsh en proximité de leur domicile. Pour autant, ces avancées masquent l'inadaptation des Alsh et la faiblesse de l'offre spécifique à destination des 12 – 15 ans et 16 -25 ans :

- **A l'entrée au collège, les 10-12 ans se désintéressent de l'Alsh.** Les accueils d'ados sont peu développés faute notamment de dispositif financier approprié. Les acteurs perdent le contact avec les ados, notamment ceux les plus en difficultés.
- **France stratégie estime que près d'un million de jeunes (16 à 25 ans) sont sans emploi et sans formation¹.** Ce phénomène recoupe une dimension spatiale, les quartiers politique de la ville et certaines zones rurales étant plus touchées. Un nombre important de ces jeunes ne sont pas accompagnés et ne peuvent pas accéder à leurs droits ou à un processus de prise en charge.



Part des jeunes de 16 à 20 ans et plus sans activité
parmi les 16/20 ans et plus, enfants d'allocataires CAF,
en 2018, par commune

En Indre et Loire en 2018 : 1 946 jeunes sans activité
sur 20 171 jeunes de 16 à 20 ans et plus, soit 9.65%



¹ Ces situations sont décrites communément par l'acronyme NEET (Neither in Employment, Education or Training, ni en emploi, ni étudiant, ni en formation en français)

En réponse à ces préoccupations, la Caf de Tours :

- a financé la mise en place d'animation « jeunesse » sur des territoires ciblés (quartiers politique de la ville et territoires ruraux notamment). Ce financement a préfiguré la mise en place d'accueil de jeunes. Certains accueils ont été financés par la prestation de service Alsh.
- a participé au groupe de travail national Cnaf sur la mise en place de réseaux d'acteurs « jeunes ».

Cette initiative a débouché sur la mise en place d'un réseau d'acteurs « jeunes » sur le territoire du Castelrenaudais (voir annexe 1) et le financement d'un poste qui permet d'aller au contact des ados et jeunes qui ne fréquentent pas ou peu les structures et qui présentent un risque de marginalisation-désinsertion-rupture.

- s'est résolument engagé dans le déploiement de la démarche nationale « promeneur du net ».

Pour mémoire, cette démarche vise à renouveler les modes de contacts des professionnels (aller vers les jeunes qui ne fréquentent pas les structures ou maintenir le lien avec eux par l'ouverture d'un canal de communication supplémentaire ; accompagner les jeunes dans leurs usages du numérique). Le réseau des référents est désormais animé par la Fol37 et le Bij 37 (voir annexe 2).

Dans la continuité de ces actions, la Caf de Tours **souhaite consolider et renforcer** le développement d'une offre d'accueil et d'accompagnement des ados (12-16 ans) et/ou des jeunes (17-25 ans). C'est pourquoi une nouvelle prestation de service (Ps) est créée.

Le présent cahier des charges décrit l'ensemble des conditions d'accès et critères d'éligibilité relatifs à cette Ps « jeunes ».

2. LES OBJECTIFS

La Ps « jeunes » est un dispositif de soutien à la mise en place de projets ou initiatives d'ados ou/et jeunes sur un territoire. Il vise deux objectifs complémentaires :

- **la mise en place de projets à destination des ados et des jeunes. La nature des obligations et des préoccupations change avec l'âge.**
 - 🕒 **En direction des ados**, les interventions devront se dérouler hors temps scolaire, ~~seront~~ collectives et seront centrées sur les thématiques suivantes :
 - la citoyenneté et l'animation locale (amélioration du cadre de vie, solidarité de voisinage, protection de l'environnement, lien intergénérationnel, promotion des valeurs de la République, lutte contre l'exclusion et les discriminations, l'égalité des chances, etc.) ;
 - la solidarité internationale (ex : aide d'urgence, éducation au développement, etc...) ;
 - la recherche de stages à la fin de la troisième notamment pour les ados sans réseau ;
 - les départs en vacances et les loisirs ;
 - les projets culturels et sportifs (hors participation à des compétitions) ;

- la gestion des outils numériques (développement des habilités numériques et sensibilisation aux risques liés à l'hyper-utilisation, le harcèlement numérique, l'embrigadement,).

Les animateurs travailleront les passerelles entre l'Alsh, le collège de proximité et l'accueil « ados ».

🕒 **En direction des jeunes**, les actions pourront se dérouler toute la journée si le jeune n'est ~~pas~~ en formation, pourront avoir une portée individuelle et devront faciliter leur inclusion sociale et professionnelle :

- informations sur les droits sociaux dont les droits Caf et Santé ;
- développement de projets permettant aux jeunes d'acquérir des compétences transférables pour leur recherche d'emploi ou de formation ;
- accompagnement des jeunes vers les structures « ressources » existantes d'information et de soutien (maison des adolescents, missions locales, espace santé jeunes, jeunesse et habitat...).

Les projets doivent être pensés et réalisés par les ados et les jeunes. Ils doivent favoriser l'engagement, la participation active des jeunes et l'acquisition de compétences psycho-sociales. Le porteur de projet fournit une ingénierie facilitant la prise d'initiative et le développement de l'autonomie du public.

- **La mobilisation du partenariat « jeunesse /jeunes »** : contribution à la vie du réseau local « jeunesse » si existant (interconnaissance mutuelle des acteurs du territoire ; mise en place d'actions « jeunesse » commune ; traitement de situation individuelle problématique, ...) et participation aux temps de d'échanges ou de formations proposés par les réseaux départementaux (promeneur du net, réseau initiatives jeunes).

3. LES ATTENDUS DE LA CAF A COURT ET MOYEN TERME

Les attendus de la Caf sont progressifs :

🕒 **Le socle incontournable est le développement de projets et d'actions à destination du public cible**

Le porteur du projet devra veiller :

- à adapter le fonctionnement de la structure aux rythmes de vie de son public: extension des horaires d'ouverture le soir, le week-end, pendant les vacances scolaires ; accès libre ; itinérance en milieu rural,
- à travailler sur les inégalités de genre et notamment la faible fréquentation des espaces « ados et jeunes » par les filles,
- à prendre en compte de nouvelles formes d'animation et d'engagement type Tiers-lieux, Fab Lab etc ... et d'intégrer des actions hors les murs, l'aller vers et l'utilisation des outils numériques.

■ **Au terme du premier contrat de projet, aucun projet ne pourra être reconduit sans :**

- La mobilisation des aides aux projets vacances de la Caf et/ou de partenaires (voir annexe 4). Elle peut se matérialiser par un partenariat effectif avec une autre structure.
- L'inscription dans la démarche départementale « Promeneurs du net » (voir annexe 2). Un des enjeux de la Ps jeunes est de renouveler les modes de contacts avec les jeunes. Il s'agit d'utiliser les réseaux sociaux pour mobiliser et garder le contact avec les ados et les jeunes².
- La mise en place d'actions et d'informations Jeunesse. Elle peut se concrétiser par l'obtention d'un label Pij, un travail en réseau avec le Pij existant localement ou la conclusion d'un partenariat d'accueil avec le Bij 37 (annexe 3).
- La participation au réseau local d'acteurs « jeunesse » sur le territoire.
- La participation au réseau départemental initiatives jeunes coanimé par la Ddcs et la Caf et la mobilisation du dispositif envie d'agir (www.rij37.fr).

Si le porteur du projet « Ps jeunes » est un centre social (ou un espace de vie sociale), le projet doit s'inscrire obligatoirement en cohérence avec le projet social du centre, dont il constitue un axe à part entière (à l'instar du projet animation collective famille). Le projet « ados et/ou jeunes » fera l'objet d'un examen dans le cadre du projet général de renouvellement de l'agrément de la structure.

4. LES REGLES DE FINANCEMENT

Le projet développé peut venir :

- en confortation ou en extension de l'existant,
- en développement d'un nouveau service.

Seuls sont éligibles à cette Ps, les organismes à but non lucratif.

Le gestionnaire doit respecter le principe de neutralité, politique, philosophique, syndical et confessionnel et doit s'engager à respecter la charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires. Il doit accueillir tous les jeunes y compris ceux qui sont en situation de handicap.

La Caf agréée le projet et le(s) profil(s) des intervenant(s).

Une habilitation en tant qu'accueil de mineur tel que défini à l'article R. 227-1 du Code de l'action sociale et des familles (Casf) est souhaitable. Le financement du projet « Ps jeunes » s'appuie sur la présence au sein de la structure d'au moins un animateur titulaire ayant, a minima, un diplôme relevant du champ de l'animation socio-culturelle ou du travail social de niveau IV. Pour autant, **le cumul de la Ps Alsh et de Ps Jeunes n'est pas autorisé pour la même activité et même tranche d'âge.**

² En corolaire, il est peut-être intéressant d'émarguer au dispositif régional « Open badge » (voir annexe 5). Celui-ci vise à reconnaître les compétences informelles et expérientielles acquises par les ados et les jeunes au travers du montage de projets.

La Ps jeunes est une prestation de co-financement de façon à inscrire les projets dans une dynamique partenariale et pérenniser leur fonctionnement. Elle peut couvrir jusqu'à 50 % maximum des dépenses relatives au poste de l'intervenant et des dépenses de fonctionnement afférentes à ce poste (frais de déplacement et frais de formation non qualifiante), dans la limite d'un plafond annuel des charges éligibles par Etp.

Le développement du partenariat ne pourra pas dépasser 20 % du temps. La création et l'animation d'un réseau d'acteurs « jeunesse » sur un territoire relèvent du financement des postes de coordination au titre du CEJ.

Plusieurs Etp peuvent être pris en compte au sein d'un même projet et d'un même

agrément. L'agrément est attribué au maximum pour 4 ans.

Le gestionnaire réalise un bilan annuel ainsi qu'une évaluation à l'échéance de la convention d'objectifs et de financement « Ps jeunes ».

Au-delà des aides aux vacances, la Caf réfléchit à la mise en place d'un dispositif de financement de micro-projets.

La Caf peut accorder des aides à l'investissement.

5. COMMENT CONSTRUIRE UN PROJET DANS LE CADRE DE LA “ PS JEUNES” (Annexe 6)

Le projet socio-éducatif doit comprendre l'ensemble des éléments suivants :

- le diagnostic et les enjeux sur le territoire et la complémentarité des actions ;

Le projet présenté doit impérativement mettre en évidence la place de la structure dans la politique locale menée en direction des ados et des jeunes. Pour les 16-25 ans, il doit notamment montrer comment le projet interagit avec les autres structures et actions en direction de ce public et montrer la complémentarité des dispositifs ainsi que la collaboration entre les acteurs locaux. Autrement dit, le projet ne peut se substituer à l'action des missions locales, des éducateurs de prévention / de rue et des médiateurs sociaux.

- les objectifs visés et le plan d'action pour atteindre ces objectifs ;

- le public visé et les modalités de fonctionnement du service ;

- les moyens mis en œuvre (humains, financiers, matériels) matérialisés par un budget ;

- les indicateurs de réussite et les modalités d'évaluation ;

- l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'analyse du dossier par la Caf (voir liste dans le dossier de candidature Ps jeunes – annexe 5).

Ce projet est validé par le Conseil d'Administration de la Caf. Le Conseil priorisera les territoires concentrant les ados et les jeunes issus de familles vulnérables.

Le budget consacré à cette opération dépend des fonds alloués par la Cnaf.

Pour toute question concernant cet appel à projet, vous pouvez contacter :

Madame Nabila TALAL
Service Développement Territorial
Mail : nabila.talal@caf37.caf.fr

Ou le conseiller technique de votre territoire :



Territoires d'intervention Service Développement Territorial CAF Touraine - Mai 2024 -



Caroline FIORE
Responsable Adjointe Action Sociale
Chargée du Développement Territorial
02.46.67.10.58



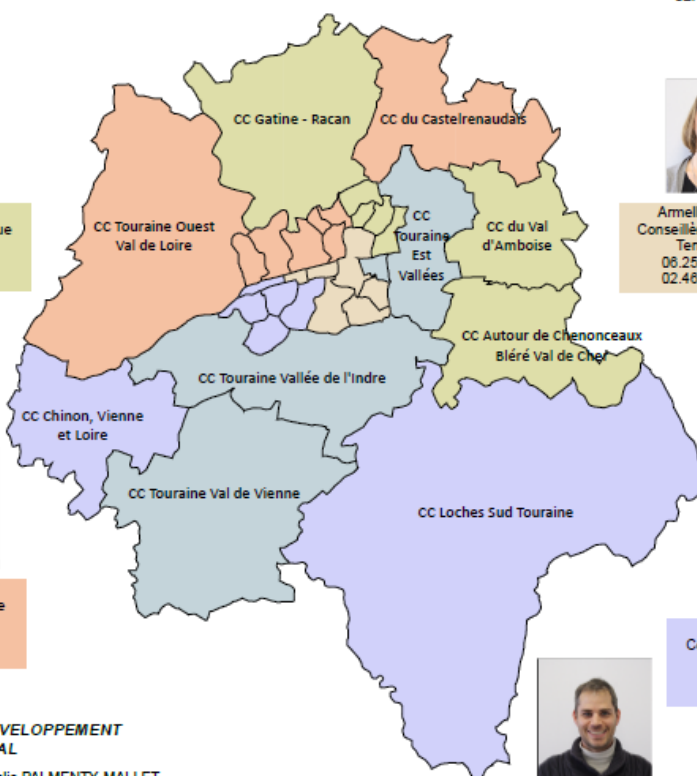
Emilie FRIGUI
Conseillère Technique
Territoriale
06.25.25.52.20
02.46.67.10.67



Armelle BARON
Conseillère Technique
Territoriale
06.25.25.51.63
02.46.67.10.62



Alexandra LATAPY
Conseillère Technique
Territoriale
06.25.25.51.49
02.47.31.56.02



Nathalie RETEL
Conseillère Technique
Territoriale
06.25.25.51.46
02.46.67.10.71



Antoine MARZAC
Conseiller Technique
Territorial
06.29.07.00.91
02.46.67.10.65

CHARGÉES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL



Nathalie PALMENTY-MALLET
06.27.47.52.08
02.46.67.10.60
CC Castelrenaudais
CC Autour de Chenonceaux
CC Val d'Amboise
CC Loches Sud Touraine
CC Touraine-Est Vallées



Marie-Hélène PEALA
06.25.25.52.21
02.46.67.10.68
CC Touraine Val de Vienne
CC Touraine Vallée de l'Indre
CC Touraine Ouest Val de Loire
CC Chinon Vienne et Loire
CC Gatine Racan

CHARGÉE D'ÉTUDES



Emilie SOEUR
Chargée d'études
en Action sociale
02.46.67.10.70



Karine LORMOIS
Petite Enfance / Enfance
et Handicap
06.03.73.40.20
02.46.67.10.61



Nabila TALAL
Animation Vie Sociale/
Habitat / Jeunesse
06.23.55.02.20



Michaël BOUDMER
Parentalité
Interlocuteur parentalité
sur la métropole
02.46.67.10.59

Annexe 1 : la mise en place d'un réseau d'acteurs jeunesse sur le territoire du Castelnaudais et d'une action de repérage et d'accompagnement des Neet

Le contexte de l'expérimentation :

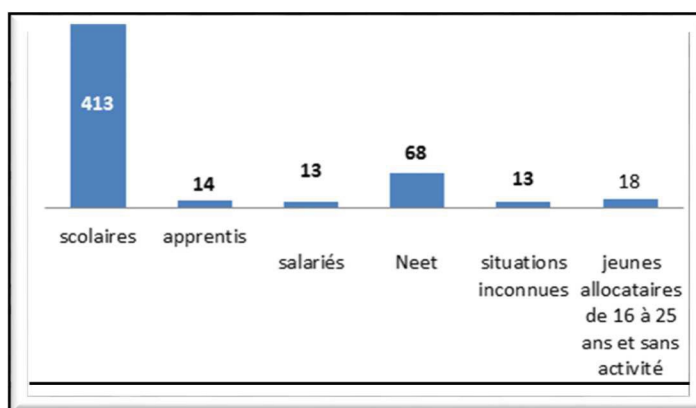
Depuis 2017, la Caf Touraine participe à une expérimentation nationale Cnaf, portant sur la création de Réseaux Acteurs Jeunesse (RAJ).

Celle-ci est menée sur le Castelnaudais, Communauté de communes couverte par une Ctg et concentrant un grand nombre de jeunes en rupture scolaire, sans emploi et sans formation.

Cette expérimentation vise à tester la pertinence et les conditions de mise en œuvre d'une politique « jeunesse » centrée sur les jeunes de 16 à 25 ans les plus en difficultés - fin de l'obligation scolaire (16 ans) et accès aux minima sociaux (25 ans) –

Le Castelnaudais :

- 16 communes
- 16 755 habitants dont 3 465 (20.70 %) jeunes de 0 à 14 ans et **2 441 jeunes de 15 à 25 ans** (données Insee 2014).
- **521 jeunes de 16 à 24 ans** (dont 161 sont domiciliés à Château-Renault), soit 31 % d'entre eux (données CAF 2016).
- Dont **68 NEET** (13,05%) et 18 jeunes allocataires, âgés de 16 à 25 ans et sans activité.



Une expérimentation en plusieurs étapes :

Une étude menée avec le centre social

- 1- analyse des données quantitatives et documentaires,
- 2- recueil du point de vue des acteurs locaux intervenant dans le champ de la Jeunesse (professionnels, bénévoles) par le biais d'entretiens et tables rondes,
- 3- recueil du point de vue des jeunes NEET et de leurs familles, ainsi qu'auprès de jeunes ménages allocataires, par l'organisation de rencontres.

Des constats issus de l'étude

Méconnaissance des acteurs locaux.
Préoccupation majeure autour de l'orientation, l'emploi et la formation. Problématique concernant la mobilité.
Recours aux droits pas toujours activé.
Offre sur le temps libre des jeunes peu développée.
Le numérique : au cœur des enjeux d'intégration des jeunes dans la société.
La parentalité nécessite d'être intégrée à la politique à destination des jeunes.

« vivre, grandir et être citoyen dans le Castelnaudais »

Objectif 1 : Coordonner et mettre en réseau les acteurs locaux qui accompagnent les jeunes du territoire

- ☐ Mise en œuvre d'un Raj avec création d'un site internet local (répertoire avec géolocalisation) à destination des professionnels, des jeunes (financement Caf du coordinateur jeunesse).

Objectif 2 : Prendre en compte les besoins des jeunes autour de l'emploi, la formation, l'accès aux droits, les loisirs et la culture

❖ Expérimentation d'un module de formation in situ « découverte des métiers du numérique » formations qualifiantes.

❖ Construction d'informations « accès aux droits / accès aux soins » à destination des jeunes en lycée professionnel, Neet, jeunes en « garantie jeunes », jeunes apprentis et expérimentation d'un « parcours logement » pour les jeunes. Ces initiatives sont créées avec la Cpam, la Mission Locale, l'Education Nationale, le Conseil départemental, l'Ashaj... (Ingénierie de projet : Caf).

❖ Expérimentation d'un accompagnement des jeunes Neet avec une professionnelle dédiée: démarche innovante et expérimentale « aller vers les jeunes Neet » à leur rencontre afin de les accompagner vers un parcours individualisé pour leur insertion sociale et professionnelles, coordonné entre les professionnels du territoire.

- Ce dispositif est bâti sur le modèle des éducateurs spécialisés de prévention dit « éducateurs de rue », complémentaire au dispositif « Promeneurs du net ».

??? **Subvention de fonctionnement pour 2018 : 25 000 €**

Objectif 3 : Faciliter le bon usage du numérique

❖ Actions de prévention autour de l'usage du numérique, la promotion des bons usages, l'accompagnement dans l'utilisation et la maîtrise des démarches dématérialisées

Objectif 4 : Développer une offre de loisirs équitable sur le territoire

❖ Mutualisation des moyens et des ressources humaines ; adaptation d'équipements aux réalités et aux besoins des familles ; formations mutualisées des personnels, notamment à l'animation autour du numérique, fabrication de drones... ; travail sur une mobilité solidaire et adaptée aux besoins des jeunes en développant différents types de déplacements (bouquets de services) sur le territoire ; développement de l'offre de service de proximité (loisirs, informations,...) ; création de moyens et de supports de communication adaptés aux jeunes ; création d'un accueil collectif de mineurs « itinérant » ; implication des jeunes dans le programme d'activités socio-culturelles ; mise en place de « passerelles » pour les jeunes de 10-11 ans et 18-20 ans ; accompagnement des jeunes dans leurs projets, leurs initiatives (individuelles et/ou collectives).

Le territoire est par ailleurs candidat pour expérimenter le dispositif de la « **Boussole des Jeunes** », dispositif promu par de l'Education Nationale et la Cnaf.

La Boussole des Jeunes est un nouveau service numérique, initié par le Ministère de la Jeunesse : il s'agit d'une plateforme « responsive » accessible sur tout écran connecté et destinée à améliorer l'accès des jeunes à l'information, aux services et aux droits qui les concernent. L'utilisateur jeune, en se connectant à l'adresse www.boussole.jeunes.gouv.fr, peut faire part de ses besoins et laisser ses coordonnées pour être contacté par le professionnel dont il a besoin. La mise en place de la **Boussole des jeunes** implique une co-construction avec les partenaires locaux. Le réseau existant pourrait s'impliquer dans cette expérimentation. Elle permet la mise à disposition d'un animateur financé par le Centre Régional Information Jeunesse (Crij).

Les partenaires sur le Castelrenaudais :

- ◆ *Le Pays Loire Touraine*
- ◆ *La Mission Locale*
- ◆ *Le service du décrochage scolaire (Education Nationale)*
- ◆ *L' Espace France Services (EFS)*
- ◆ *La Maison de la Solidarité (Mds)*
- ◆ *L'Association Pour l'Habitat des Jeunes (Ashaj) gestionnaire du Fjt du territoire*
- ◆ *Les partenaires du réseau santé (Csapa, Espace Santé Jeunes, Sessad)*
- ◆ *Le Cefim (Centre Européen de Formation Informatique et Multi média)*
- ◆ *La Caf 37 (Service de Développement Territorial et Service Accompagnement des Familles)*
- ◆ *Le Centre social L'Elan Coluche*

Annexe 2 : le déploiement du projet promeneur du net en Indre-et-Loire

Le dispositif **Promeneurs du Net (Pdn)** est une démarche initiée en Suède il y a une dizaine d'années, expérimentée en France par quelques Caf puis généralisée par la Cnaf en 2016.

Ce dispositif fait l'objet d'un soutien national fort. Des perspectives européennes de développement existent.

La démarche se fonde sur un constat : des jeunes très présents sur internet et des professionnels de la jeunesse présents dans les espaces physiques où se trouvent les jeunes (l'école, les centres sociaux, la rue etc...) mais insuffisamment présents dans la « rue numérique » d'Internet et des réseaux sociaux.

1- Définition

Un « **Promeneur du Net** » est un professionnel salarié d'une structure jeunesse. Il est identifié et référencé sur le **site national et local** « promeneurs du net » avec ses coordonnées, sa photo et sa structure de rattachement ce qui lui permet d'être officiellement mandaté par son employeur pour, assurer dans la continuité de ses missions habituelles qu'il exerce généralement en présentiel, une présence éducative sur internet (sites, tchats, blogs, jeux, vidéos et réseaux sociaux). <http://www.promeneursdunet37.fr/>

Il ne s'agit pas d'une mission complémentaire mais plutôt de nouvelles modalités d'intervention auprès des jeunes. Ainsi, les **Promeneurs du Net** assurent auprès des jeunes une mission d'**écoute**, de **conseil**, d'**accompagnement de projet** et de **prévention**.

2- En Indre-et-Loire

La démarche « **Promeneurs du Net** » initiée fin 2016 et financée par la Caf s'inscrit dans les finalités du volet jeunesse du Schéma Départemental des Services Aux Familles (Sdsf) : piloté par la Caf et co-construit avec les partenaires.

La Caf Touraine a choisi de ne pas financer l'activité des promeneurs en tant que telle considérant que celle-ci fait partie intégrante de leur activité habituelle. C'est pourquoi les moyens disponibles pour ce dispositif sont consacrés à l'ingénierie.

Aujourd'hui, pour conduire cette démarche la CAF Touraine a choisi de confier cette mission à 2 opérateurs que sont le **Bij 37** (Bureau Information Jeunesse) et la **Ligue de l'enseignement – Fol 37** (Fédération d'éducation populaire). Une répartition thématique entre les 2 opérateurs est formalisée en s'appuyant sur les domaines d'expertise et d'ancrage territorial de chacun d'eux.

Ainsi, dans le cadre d'une convention de partenariat signée avec la Caf, le Bij et la Fol 37 sont chargés de :

- la coordination/ingénierie,
- la mise en place des formations à destination des promeneurs,
- la mise en place des sessions de réflexion sur les pratiques,
- l'accompagnement sur site des promeneurs,
- création d'outils et ressources (site internet, espace ressource etc...),
- organisation de temps de promotion du dispositif.

Annexe 3 :
les modalités de labélisation Point Information Jeunesse en Région Centre

[http://crijinfo.fr/Ressources/Guide de labellisation IJ CRIJ.pdf](http://crijinfo.fr/Ressources/Guide_de_labellisation_IJ_CRIJ.pdf)

Annexe 4 : les dispositifs d'aide aux projets, aux temps libres et départ en vacances
--

??? Dispositif Envie d'Agir Indre-et-Loire

<http://www.rij37.fr/>

??? Aides aux vacances ados sociales CAF 37 (Avas)

<https://www.caf37-partenaires.fr/actualites/lancement-de-laide-aux-vacances-sociales/>

??? Passeport Loisirs Jeunes CAF 37 (Plj)

<https://www.caf37-partenaires.fr/wp-content/uploads/2016/11/RIAS-PARTIE-VACANCES-JEUNESSE-2019.pdf>

??? Dispositif national Ancv Départs en vacances 18 – 25 ans

<https://depart1825.com/decouvrez-le-programme/>

??? Apv Cget et Ancv pour 16-25 ans situés en quartier politique de la ville

<http://www.ancv.com/les-aides-aux-projets-vacances-apv>

Annexe 5 : le dispositif d'open badges

En 2011, la fondation Mozilla et la fondation MacArthur créent les badges numériques ouverts (Open Badges) pour combler un manque dans les outils de reconnaissance des apprentissages informels.

Un Badge Numérique Ouvert, c'est une image dans laquelle sont enregistrées les informations (métadonnées) suivantes :

- récepteur : à qui le badge a-t-il été remis
- émetteur : qui a émis le badge
- critères : qu'est-ce que le badge démontre/indique
- preuves : les éléments produits par le *récepteur* qui satisfont les critères

L'infrastructure du badge garantit que son contenu ne peut être falsifié : l'identité de son récepteur est cachée (cryptée), ce qui peut se révéler utile pour des CV anonymes...

Le badge permet de **reconnaître** des apprentissages, des compétences, des participations, des réalisations, des rôles ou des personnes.

La reconnaissance peut être formelle (certification ou accréditation) ou informelle (endossement) et une collection de badges permet à une personne de bâtir des profils, à une institution d'établir des parcours d'apprentissage et à un territoire d'établir une cartographie des talents qui le composent.

Les badges permettent aussi de connecter de nombreuses informations, par exemple une compétence avec des personnes, des ressources pédagogiques, des connaissances, des lieux, etc...

C'est un objet technique simple qui peut être facilement mis en œuvre au niveau individuel, d'un enseignant, d'un parcours de formation, d'un établissement, d'un **réseau de personnes** ou d'un **territoire**.

Soutenu depuis 2011 par la Badge Alliance (ensemble d'organisations, d'individus et d'experts internationaux) le standard des Open Badges est désormais développé par **IMS Global**, un consortium international composé de plus de 160 organisations contributrices. Cela offre une **garantie de pérennité et d'interopérabilité**.

<https://www.imsglobal.org/article/ims-global-mozilla-foundation-and-lrng-announce-next-steps-accelerate-evolution-open-badges>.

Reconnaître-Open Recognition Alliance est la branche francophone et française de ce

mouvement. <https://reconnaître.openrecognition.org/qui-sommes-nous/>

Cette association, dans le cadre d'un programme national financé par le ministère de l'emploi, appuie la Région Centre et la Ligue de l'Enseignement le développement de l'utilisation des badges (Badgeons le Centre Val de Loire ») :

<http://lagrangenumerique.org/2018/11/26/lopen-badge-au-service-de-linclusion/>

Concernant les jeunes :

Le déploiement des Open Badges couvrent **3 axes** concernant la jeunesse :

Il vise particulièrement les jeunes **invisibles, peu ou pas qualifiés, en décrochage** et qui ne fréquentent pas ou plus les structures de médiation jeunesse (club ados, EPN, Mission Locale).

Axe 1- L'Open Badge est un moyen de rentrer dans un **processus de reconnaissance de l'expérience du jeune** au moyen d'un Smartphone, de densifier la reprise de confiance en lui et de relier son expérience à des compétences attendues dans le monde de l'emploi, de la formation.

Exemple : le PIC 100% inclusion dont la Ligue 37 a fait l'ingénierie Open Badges pour mener 400 jeunes vers l'emploi : <http://lagrangenumérique.org/2018/11/26/lopen-badge-au-service-de-linclusion/>

Axe 2 - L'Open Badge comme moyen **de reconnaissance de l'engagement des jeunes**. Le législateur a permis en 2017 dans le cadre de la loi Egalité Citoyenneté de faire reconnaître l'engagement dans des sphères variées : l'Université et Ecoles ; l'entreprise : le Compte personne d'engagement. Mais il n'a pas « outillé » les acteurs. La Ligue, Reconnaître et d'autres proposent à l'Agence du Service Civique, au Ministère de la Jeunesse et des Sports, à l'Institut de l'Engagement, de permettre aux jeunes de Badger leurs engagements. Ces Open Badges sont ensuite reconnus par l'espace Formel (l'école, l'entreprise) pour créditer de la reconnaissance.

L'innovation consiste à promouvoir de la reconnaissance par des pairs, par des **animateurs de jeunesse** qui eux, **sont au cœur de l'expérience non formelle vécue par les jeunes**.

Les animateurs deviennent donc progressivement des experts de la reconnaissance de l'expérience des jeunes. L'open badge peut devenir leur outil (cela peut concerner les animateurs « promeneurs du net »)

Exemple : Badgeons l'engagement avec la Ligue région centre, Haut de France, Normandie

Axe 3 - L'Open Badge comme ciment d'une co-construction éducative territoriale. Trop souvent, les co-constructions territoriales des politiques éducatives de jeunesse ne rendent pas assez visibles et lisibles les personnes et organisations qui les ont rendues possibles. Pourtant, les valeurs, expériences et savoirs acquis de terrain sont parfaitement en capacité d'être « encapsuler » dans des Open Badges et remobilisés pour différents événements : un salon, une évaluation, un transfert d'innovation dans un autre territoire.

Exemple : La Ligue et Reconnaître ont accompagné la Ville d'Angers à mettre l'Open Badge au cœur de la reconnaissance des acquis des enfants et des jeunes.

A quoi ressemble un badge ? Voici un exemple de badge :



Annexe 6 : Dossier pour construction du projet

La présentation de votre projet se fait sur support libre.

Vous pouvez vous aider de la trame ci-dessous.

Les pièces justificatives indiquées sont indispensables.

1- Présentation de la structure porteuse (uniquement à but non lucratif)

- ▶ Structure porteuse :
- ▶ Raison sociale :
- ▶ Nom du Président :
- ▶ Nom du Directeur :
- ▶ Date de création de la structure :
- ▶ Numéro SIREN/SIRET :
- ▶ Téléphone :
- ▶ Mail :

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la convention
Existence légale	Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture. Pour les mutuelles : récépissé de demande d'immatriculation au registre national des mutuelles. Numéro SIREN / SIRET
Vocation	Statuts
Capacité du contractant	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau.

2- Activité globale de la structure en N-1

- ▶ Quel est votre territoire d'intervention ?
- ▶ Pour quel public ?
- ▶ Quels sont les éléments saillants du diagnostic de territoire ?

3- Ce que vous faites déjà (N-1) en direction des jeunes de 12/25 ans ?

- ▶ Etes-vous en lien avec le coordinateur jeunesse de votre territoire ?
- ▶ Comment est structurée la coordination Jeunesse sur votre territoire ?
- ▶ Quels sont les services existants sur le territoire concernant les jeunes de 12/25 ans ?
 - a. Réseau Initiatives jeunes ?
 - b. Réseau d'acteurs ?
 - c. Information jeunesse ?
 - d. Autres ? lesquels ?

Indiquez si possible les jours et amplitude d'ouverture des services

- ▶ Quels sont les partenaires avec lesquels vous travaillez ?
- ▶ Accompagnez-vous déjà des jeunes de 12/25 ans ?
- ▶ Quel type d'accompagnement faites-vous ?
- ▶ Avez-vous réalisé des actions en N-1 ? lesquelles ?

► Quels sont les moyens humains que vous affectez à l'accompagnement de jeunes ?

- a. Nombre d'Etp ?
- b. Qualifications ? / Expériences dans le champ de la jeunesse

4- Quels sont les projets que vous envisagez développer en direction des jeunes de 12/25 ans ?

- Comment le projet s'est-il construit ? Avec qui ? à quelle problématique du territoire et des jeunes répond-il ?
- Quel est votre projet ?
- Quels axes envisagez-vous développer ?
 - a. Concernant l'accompagnement et l'information jeunesse ?
 - b. Concernant le développement de projets jeunes ?
 - c. Concernant les initiatives de jeunes ?
 - d. Concernant le réseau d'acteurs ?
- Quelle est la place des jeunes dans votre projet ?
- Quelle participation des jeunes dans les choix de projet les concernant ?
- Quelle démarche mettez-vous en place pour aller vers les jeunes de 16/25 ans ?
- Quelles seront les modalités d'accès pour les jeunes ? (où, quand, comment, à quel tarif ?)
- Quelle est la complémentarité entre ce développement et le projet de votre structure ?
- Quel est le calendrier prévu de réalisation ?
- Quels sont les critères d'évaluation mis en place pour mesurer l'impact des projets sur les jeunes de 12/25 ans ?
- Quels seront les moyens humains dédiés ? *avec ETP/qualification*

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la convention
Qualité du projet	Projet socio-éducatif Jeunes intégrant les axes prioritaires et les objectifs généraux déclinés en actions.
Personnel	Organigramme du personnel précisant les qualifications, le temps de travail des personnes intervenant dans la structure en incluant le personnel dédié à la mise en place du projet d'animation de l'année N-1 + Organigramme prévisionnel si le projet est validé.

5- Les données budgétaires

► Budget prévisionnel du projet Jeunes en lien avec le projet pluriannuel

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la convention
Éléments financiers	Compte de résultat/ bilan (ou éléments de bilan) et rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'année précédant la demande (si la structure existait en N-1) Budget prévisionnel
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly).

6- Si vous avez mené antérieurement des projets innovants ...

Vous pouvez enrichir votre dossier un retour sur expérience.